

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-50 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 22 novembre 2022.

L'an deux mille vingt deux

Et le vingt-deux novembre,

A 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

Présents : JEKAL Marc - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

Pouvoirs :

LIBERATORE Jean-Pascal donne pouvoir à JEKAL Marc.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

HLADYNINK Joël donne pouvoir à CARDELIN Isabelle.

PUCHE Viviane donne pouvoir à SAVIT Grégory.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être demandée aux services de l'Etat et du Conseil Départemental pour cofinancer des travaux relatifs à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture en autoconsommation sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire explique qu'au vu de l'augmentation significative des dépenses d'énergie sur l'exercice 2022 et notamment celles relatives au gaz, il est primordial de trouver une solution de chauffage alternative moins coûteuse pour la collectivité et plus respectueuse de l'environnement. Une étude d'opportunité énergétique a été réalisée par les services du SMEG afin d'établir un diagnostic des consommations de gaz et d'électricité du bâtiment de l'Hôtel de Ville et proposer la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, en autoconsommation collective.

La Société K-HELIOS a transmis une étude technique et économique pour une autoconsommation collective pour couvrir les consommations électriques de l'Hôtel de ville, Ecole, Salle des fêtes, Piscine municipale et Musée des Blasons.

L'intitulé de l'opération est : Installation photovoltaïque en toiture en autoconsommation-Bâtiment de l'Hôtel de Ville.

Le montant total hors taxes de l'opération s'élève à 43 450 euros HT

Le plan de financement prévisionnel se décompose de la façon suivante :

Plan de financement prévisionnel :

<u>Organismes</u>	<u>Montant HT en Euros</u>	<u>%</u>
ETAT	17 380 euros	40 %
Conseil Départemental	10 862 euros	25 %
Commune (Autofinancement)	15 208 euros	35 %
TOTAL	43 450 euros	100 %

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** la réalisation du projet sus énoncé et, **approuve à l'unanimité** le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **autorise** Monsieur Le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard et, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Bernard HILLAIRE

Le Maire de Saint-Jean de Valeriscle
Marc JEKAL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

DATE DE LA CONVOCATION

15 NOVEMBRE 2022

DATE D'AFFICHAGE

15 NOVEMBRE 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour l'opération :
Installation photovoltaïque en toiture en autoconsommation
Bâtiment de l'Hôtel de Ville

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Affiché le 26/11/2022.

ID : 030-213002686-20221122-DELIB202250-DE